D'ici 10 à 15 ans

UNE PERSONNE SUR DEUX POURRAIT TRAVAILLER DANS SA MUNICIPALITÉ À TERREBONNE

Par Bernard Gauthier

Le maire de l'endroit, M. Jean-Marc Robitaille, et son équipe s'engagent à gérer la ville de façon efficace pour éviter d'alourdir le fardeau fiscal des contribuables.

aviez-vous que la ville de Terrebonne est la dixième municipalité en importance au Québec et la quatrième dans le Grand Montréal? Elle constitue un pôle majeur sur la Rive-Nord de Montréal et possède tous les attributs pour connaître un développement économique majeur sur le plan industriel, commercial et résidentiel au cours des prochaines années.

Le maire de l'endroit, Jean-Marc Robitaille, et son équipe s'engagent à gérer la ville de façon efficace pour éviter d'alourdir le fardeau fiscal des contribuables et assurer une qualité de vie à tout un chacun. « L'avenir appartient à Terrebonne. Le taux de la taxe foncière a été gelé durant 4 ans, soit de 2001 à 2004. Le développement et la saine gestion ont permis par la suite de limiter le taux de la taxe foncière au taux d'inflation, voire de l'absorber durant certaines années, et de continuer à bonifier les services pour nos citoyens, que ce soit en construisant des complexes sportifs, en injectant de l'argent dans nos parcs ou en revitalisant des quartiers, comme c'est le cas aux alentours du Collège Saint-Sacrement et du boulevard des Seigneurs. En résumé, notre formule, c'est de créer de la richesse au profit des citoyens. »

Croissance majeure

La croissance des investissements est loin d'être terminée. Des études démographiques démontrent que la ville de Terrebonne devrait accueillir entre 20 000 et 35 000 nouveaux résidants au cours des 20 prochaines